

Date	Etape de gestion	Observations
Lundi 2 mars 2026 à 12 heures	Publication des critères d'attribution de la PEDR par les établissements et transmission à la DGRH A2-2 par voie électronique à l'adresse : dgrh-a2.sante@education.gouv.fr	
Mardi 3 mars 2026 à 10 heures	Ouverture de l'application ELARA pour le dépôt des demandes de PEDR par les candidats	Le candidat remplit en ligne un formulaire et dépose le rapport d'activité (annexe n° 1 susceptible d'être modifiée) renseigné et signé. Il est souhaitable qu'il ait pris connaissance des conseils donnés par la section du CNU dont il relève sur le site https://www.conseil-national-des-universites.fr ainsi que du guide d'utilisation accessible depuis le portail Galaxie. Pour toute difficulté de connexion, il convient de contacter son responsable administratif ou à défaut l'adresse fonctionnelle suivante : dgrh-a2.sante@education.gouv.fr
Jeudi 19 mars 2026 à 16 heures	Fermeture de l'application ELARA pour le dépôt des demandes de PEDR	
Vendredi 20 mars 2026 à 10 heures	Ouverture de l'application ELARA pour la vérification des dossiers et de leur recevabilité (notamment des conditions requises) par les établissements	
Jeudi 9 avril 2026 à 16 heures	Fermeture de l'application ELARA pour la vérification des dossiers par les établissements	
Avant le début de la session CNU	Intégration des contingents par section dans l'applicatif Galaxie	DGRH A2-2 alerte les présidentes et présidents des sections de l'intégration des contingents dans l'applicatif Galaxie. Les contingents sont visibles par les présidentes et présidents des sections.
Du lundi 20 au vendredi 25 avril 2026 et si impératif du lundi 27 avril au jeudi 30 avril 2026	Réunions des bureaux des sections du CNU Santé	Désignation des rapporteurs
Mardi 30 juin 2026 à 12 heures	Date limite de saisie des avis des sections du CNU Santé	Les sections du CNU pour les disciplines de santé doivent saisir des avis sur les demandes de PEDR. Après enregistrement et validation des avis, les présidents du CNU doivent éditer, signer et transmettre à la DGRH (dgrh-a2.sante@education.gouv.fr) les procès-verbaux.
Mardi 8 septembre 2026 à 10 heures	Ouverture du module permettant aux candidats et aux établissements de prendre connaissance des avis du CNU Santé	
Au plus tard le jeudi 12 novembre 2026	Réunions des commissions de la recherche des conseils académiques ou des organes en tenant lieu pour l'attribution des PEDR	Les attributions individuelles sont décidées, sur la base des avis rendus par l'instance nationale d'évaluation ou par des experts extérieurs, par le président ou le directeur de l'établissement, après avis de la commission de la recherche du conseil académique, en formation restreinte aux enseignants-chercheurs, ou de l'organe en tenant lieu.
Date	Etape de gestion	Observations

Au plus tard le jeudi 19 novembre 2026 à 16 heures	Date limite de saisie par les établissements des bénéficiaires de la PEDR dans ELARA	
---	---	--